

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ. Arrivées. LOUISVILLE AND EARLYVILLE. No 27 mail 7:40 am No 27 mail 7:40 p m

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District. Adam Wagner vs The Grigby Construction Co - action en dommages, \$499.

CONVENTION CONSTITUTIONNELLE.

Séance du 18 février. Hier, à midi juste, le Président Kruttschnitt appela la Convention à l'ordre.

AMUSEMENTS.

Grand Opera House. Ce soir - Matinée, Mercredi et Samedi. KOSTER et BIAL'S Grand Spectacle.

L'ABELLE

NOMS Des Rues

Qui ont été changés.

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN

PREMIER DISTRICT. Foncher, (compagnon à Poydras), maintenant Combes.

DEUXIEME DISTRICT. Wilson, maintenant Beranice. Oak, maintenant Orhild.

TROISIEME DISTRICT. Livaudais, maintenant Buchanan. Pope, maintenant Home.

QUATRIEME DISTRICT. Harmonie (suit maintenant à Chartret).

CINQUIEME DISTRICT. Barthélemy, maintenant Bernades. Avenue Canal, maintenant Avenue Whitney.

SIXIEME DISTRICT. Lové, maintenant Thoupitcolas. Louis, maintenant Irma.

SEPTIEME DISTRICT. Green, maintenant S. Liberté. Chesnut (au-dessus de Paro), maintenant Audbon.

HUITIEME DISTRICT. Market, maintenant Meadow. St-Patrick, maintenant Saratoga.

NEUVIEME DISTRICT. Washington, maintenant Hampton. Arodis, maintenant Magnolia.

DIXIEME DISTRICT. Barthelemy (de Upperline à Calhoun). Euterpe (de S. Broad à l'avenue Hagau).

ONZIEME DISTRICT. Gaques, maintenant Vincent. Henry, maintenant Willow.

DOUZIEME DISTRICT. Miro (de Walnut à Lower Line). Spruce.

TRIZIEME DISTRICT. Polymite (de S. Broad à l'avenue Hagau). Elba.

QUATRIEZIEME DISTRICT. Terpolchou (de S. Broad à l'avenue Hagau). Eve.

CINQUIEZIEME DISTRICT. Mirande (de S. Broad à l'avenue Hagau). Elk.

SIXIEZIEME DISTRICT. Victor, maintenant Magnolia.

SEPTIEZIEME DISTRICT. Anthony B. Bistette vs Secrétaire du COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Corporation d'Orléans - No 55 499 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes les autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les valeurs qu'ils ont créées par leur dette au compte d'Orléans et de fournir le détail de ces valeurs et de les faire distribuer conformément au présent avis.

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales.

Des Dépêches Télégraphiques, complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger.

Un Bulletin Maritime.

Un Bulletin des Navires sous le Liste des Navires-Orléans à vapeur.

Un Bulletin Financier.

Un Bulletin Commercial.

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers, 78... CALHOUN

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEUXIEME COUR DE POLICE CORRECTIF. - Juge de La Bretonne. - Jos. W. Perez - bataille et bris de paix; \$10 d'amende et 20 jours de prison.

DEPARTS DE BATEAUX A VAPEUR. SAMEDI, 19 FEVRIER 1898

Bayou Lafourche - TECHE, à 5 P M. Rivière Rouge - ELECTRA, à 5 P M. Rivière Ouachita - CITY OF CAMDEN, 5 P M.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT. Nom, Destination, Arrivée, Départ.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

NAVIGATION FLUVIALE. SAMEDI, 19 FEVRIER 1898

Bayou Lafourche - TECHE, à 5 P M. Rivière Rouge - ELECTRA, à 5 P M. Rivière Ouachita - CITY OF CAMDEN, 5 P M.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT. Nom, Destination, Arrivée, Départ.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

ALPHAN PRINCE, Havre et Tyne, 1er dist. 15. ALBERT LUMAIS, Port Louis, 1er dist. 15.

FAITS DIVERS.

Température du 18 février 1898. Thermomètre de K. & L. CLAUDEL, Opticiens, No 142 rue de Canal.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M. Maxime, violation de l'art 134 de 1890.

Mariages, Naisances et Décès. Mariage: M.